

AVIS AU PUBLIC

Conformément à l'article 10 de la loi du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, il est porté à la connaissance du public que l'Administration de l'environnement, nous a transmis le dossier de demande d'autorisation N° **1/25/0282** relative à **la modification de la surface commerciale et des installations de production de froid à Ingeldorf, Zone Industrielle 67** introduit par **ALDI S.A.**.

Le collège des bourgmestre et échevins de la commune d'Erpeldange-sur-Sûre certifie par la présente que l'avis ci-avant sera publié pendant 15 jours à partir du 31 décembre 2025 au tableau d'affichage à Ingeldorf.

Erpeldange-sur-Sûre, le 31 décembre 2025.

Le Bourgmestre,



P.O. du Secrétaire,

